le PREA
projet régional de l'enseignement agricole des Pays de la Loire
2013 >> 2017

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

ENSEIGNEMENT AGRICOLE 100% nature
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE, DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES

Projet regional de l'enseignement agricole 2013-2017

Ensemble pour construire un projet au service...

- de l'accompagnement éducatif
- de l'élévation des niveaux de qualification
- d'une insertion professionnelle réussie

Sommaire

Préambule ..... p. 2

1/ Présentation ..... p. 3
L'enseignement agricole en Pays de la Loire ..... p. 3
Un contexte qui évolue ..... p. 5
Le PREA : un projet stratégique pour l'enseignement agricole régional ..... p. 6
Modalités d'élaboration du plan d'actions régional ..... p. 7

2/ Le plan d'actions regional ..... p. 10
Les axes et les objectifs stratégiques ..... p. 11
Présentation du plan d'actions régional par objectif stratégique :
N°1 : Promotion sociale et reussite scolaire ..... p. 12
N°2 : Contribuer aux besoins des formes et des secteurs professionnels ..... p. 14
N°3 : Enseigner a produire autrement ..... p. 16
N°4 : Favoriser l'ouverture a l'international, l'europe et la mobilite des jeunes ... p.18

3/ Pilotage p.20
Gouvernance stratégique
Gouvernance opérationnelle
Modalités de mise en oeuvre ..... p. 21
Dispositif d'évaluation ..... p. 22

Conclusion ..... p. 24

Préambule

Dans un contexte national et régional en forte évolution, les défis à relever pour l'enseignement agricole sont nombreux. C'est avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement agricole ligérien et plus particulièrement avec les équipes éducatives des établissements qu'il importait de construire le projet régional de l'enseignement agricole (PREA) 2013-2017.

L'un des atouts majeurs pour conduire ce nouveau PREA est la diversité des composantes de l'enseignement agricole ligérien qu'il convient de respecter pour l'unité du projet. Dans ce contexte régional, le Comité régional de l'enseignement agricole (CREA) du 17 janvier 2013 validait les axes et les objectifs stratégiques communs qui ont permis d'engager les travaux de préparation du plan d'actions régional pour la période 2013-2017.

L'investissement dont chacun a su faire preuve a permis de finaliser ce plan d'actions régional que le CREA du 5 juin 2014 a validé.

Je vous invite donc, dès cette année scolaire 2014-2015, à mener ensemble ce plan d'actions régional.

Je sais pouvoir compter pour cela sur le dynamisme de tous les acteurs de l'enseignement agricole ligérien.

La directrice régionale
de la DRAAF Pays de la Loire

Claudine LEBON

Retour au sommaire

Présentation

L' enseignement agricole en Pays de la Loire

L'enseignement agricole accompagne, depuis son origine, les mutations du monde agricole et des territoires ruraux. Il forme les professionnels de l'agriculture, mais aussi de l'alimentation, de la forêt, de l'environnement, des services et du paysage. Au cœur des métiers du vivant et ancré dans les territoires, l'enseignement agricole répond aux grands enjeux auxquels la société est confrontée.

Avec près de 18 000 élèves et 3 000 apprentis inscrits de la classe de 4ème au Brevet Technicien Supérieur Agricole (BTSA), la région se positionne au deuxième rang national en terme d'effectifs scolarisés.

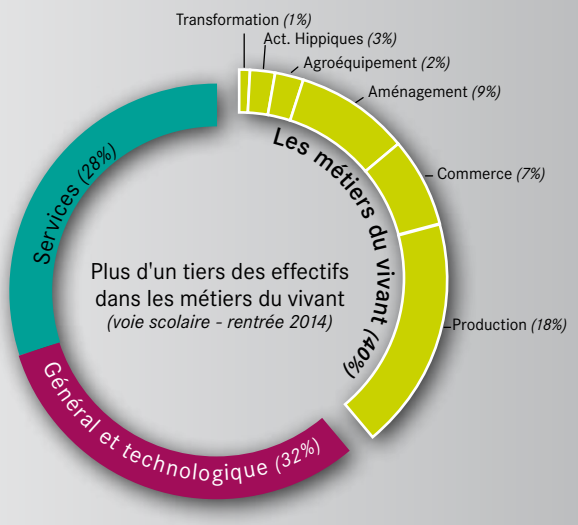

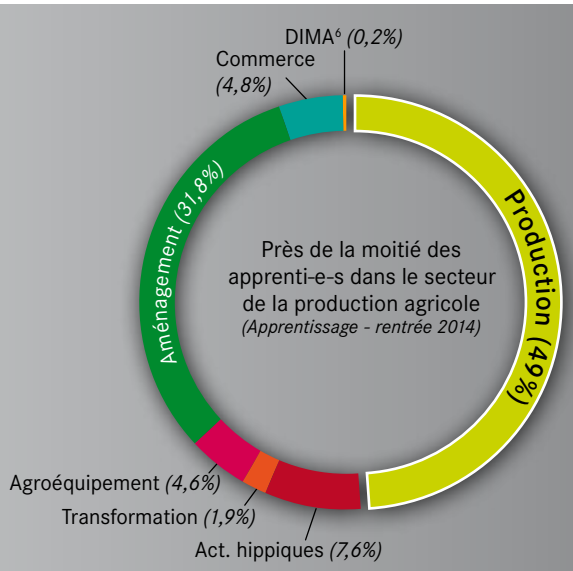

Les filles de plus en plus nombreuses dans l'enseignement agricole mais une répartition par secteurs inégale *(voie scolaire - rentrée 2014)*

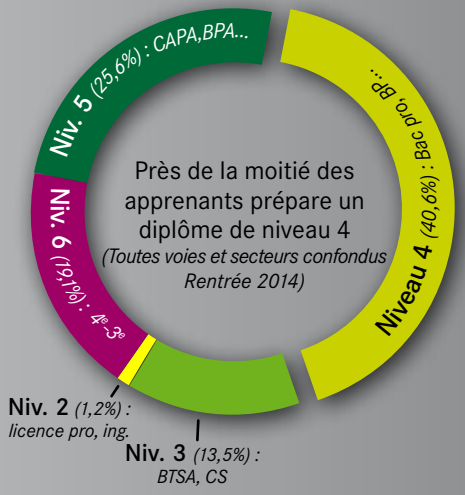

Un bon maillage territorial

Avec un réel ancrage territorial, l'enseignement agricole des Pays de la Loire compte 95 établissements scolaires (12 publics et 83 privés) et 9 CFA (5 publics et 4 privés) .

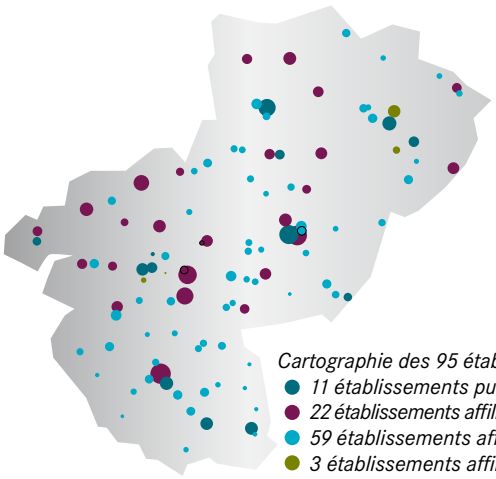

Cartographie des 95 établissements (voie scolaire) :
- *11 établissements publics locaux*
- *22 établissements affiliés au CNEAP Pays de la Loire*
- *59 établissements affiliés aux MFREO*
- *3 établissements affiliés à l'UNREP*

Des taux de réussite aux examens et une insertion professionnelle remarquables

Le taux de réussite aux examens de l'enseignement agricole se situe, en 2014, à 86 %.

Le taux net d'emploi après la sortie à 33 mois est supérieur à 87 %, pour l'enseignement technique agricole, dont près de 94 % pour les baccalauréats professionnels, et supérieur à 93 % pour les brevets de techniciens supérieurs (BTSA).

Des établissements dynamiques

Grâce à la structuration et à la taille de ses établissements, à l'offre d'internat (choisi par 57 % des élèves), à un encadrement pédagogique de proximité, à la richesse d'une vie sportive et culturelle, l'enseignement agricole contribue à influencer positivement le travail scolaire. Ainsi, le rapport entre les élèves favorise l'autonomie et la prise d'initiatives.

Une formation tout au long de la vie

La diversité des voies de formation contribue à l'adaptation de l'agriculture, des agriculteurs, exploitants et salariés, aux enjeux économiques, aux demandes sociétales en alliant amélioration de la qualité des produits et réduction de son impact environnemental.

Plus de 80% d'élèves dans l'enseignement privé
(octobre 2014/hors apprentissage)

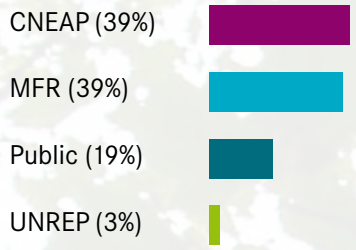

Un taux de réussite aux examens supérieur à la moyenne nationale
(session juin 2014)

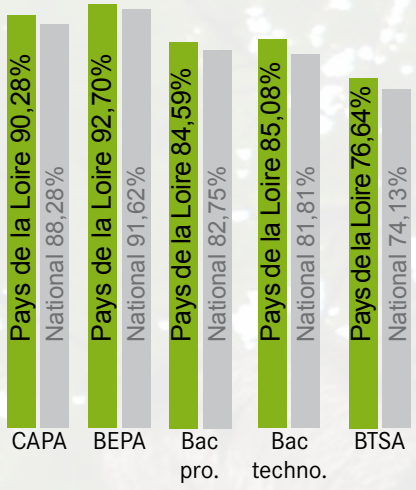

La formation continue et la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Formation professionnelle continue (FPC)
- Plus d'un million d'heures stagiaires
- Une offre de formation diversifiée sur l'ensemble des secteurs, du niveau V au niveau III

La VAE depuis 2002 :
- 382 candidats présentés au jury
- 322 diplômés

Un contexte qui évolue

La refondation de l'école de la république

La loi d'orientation et de programmation, promulguée le 8 juillet 2014, constitue une étape majeure de la refondation de l'école de la République, qui a été érigée en priorité par la Nation. Elle se donne pour objectif l'élévation du niveau de qualification de tous et le renforcement de l'équité de notre système éducatif pour les élèves et pour le pays dans une école à la fois juste pour tous , exigeante pour chacun et respectueuse de la laïcité.

L'enseignement agricole s'inscrit totalement dans cette Loi d'orientation et de programmation, en particulier pour les objectifs suivants :

• la lutte contre le décrochage scolaire ;

• la formation des enseignants dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation ;

• la stratégie numérique.

La loi d'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

Elle doit préparer l'agriculture française au double défi de la compétitivité économique et de la transition écologique, tout en conciliant les attentes des agriculteurs, des consommateurs et des citoyens. La loi s'articule autour de six axes dont un dédié à l'enseignement agricole, qui bénéficie d'un projet stratégique en 11 points :

• renforcer la promotion sociale et la réussite scolaire, et favoriser l'accès à l'enseignement supérieur ;

• conforter les filières de l'apprentissage et de la formation professionnelle tout au long de la vie ;

• poursuivre la rénovation des diplômes ;

• relancer la pédagogie et les innovations, et développer l'utilisation du numérique pédagogique ;

• enseigner à produire autrement, renforcer la place des exploitations agricoles des établissements ;

• poursuivre l'ancrage territorial des établissements et les liens avec leurs partenaires ;

• renforcer l'ouverture internationale ;

• développer les actions éducatives, l'apprentissage du vivre ensemble et l'éducation à la citoyenneté ;

• développer la formation initiale de la communauté éducative ;

• appuyer les établissements d'enseignement dans leurs projets ;

• mettre en œuvre ces priorités à travers un dialogue social renforcé.

Les autres politiques publiques en lien avec l'enseignement agricole

• La loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale qui vise notamment à la sécurisation des parcours professionnels, impacte la formation professionnelle agricole par la création d'un compte personnel de formation ainsi que par un accès facilité à la validation des acquis de l'expérience. Cette loi renforce le rôle central et coordinateur des Régions avec la mise en place d'un service public régional de la formation professionnelle et d'une gouvernance organisée autour du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP).

• La loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, dont les fils conducteurs sont la réussite étudiante et une nouvelle ambition pour la recherche, propose un cap ambitieux : élever le niveau de qualification en parvenant à diplômer 50 % d'une génération, une spécialisation progressive en licence ou la priorité donnée aux bacheliers professionnels et technologiques en BTS et DUT.

• L'enseignement agricole doit également contribuer aux plans interministériels relatifs à l'égalité entre les hommes et les femmes, à l'éducation artistique et culturelle, aux actions en faveur de la jeunesse et du handicap, à la lutte contre les conduites addictives, au programme national de l'alimentation, ainsi qu'à la politique de développement du numérique.

Le PREA : un projet stratégique pour l'enseignement agricole régional

Issu de la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 et encadré par une circulaire de 2005 du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF), le PREA prend appui sur l'ensemble des politiques publiques concernant l'enseignement agricole :

• la politique éducative de l'Etat et les autres politiques du MAAF;

• les mesures de déconcentration, la politique du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, de l'aménagement et du développement du territoire.

Le PREA a pour ambition de réaffirmer le positionnement de l'enseignement agricole au sein du système éducatif. Pour cela :

• il décline la politique nationale de l'enseignement agricole et les modalités de sa mise en œuvre locale en couvrant les 5 missions qui lui sont assignées ;

• il prend en compte le contexte régional de la façon la plus large possible ;

• il inscrit l'enseignement agricole dans le système éducatif global de la région (complémentarité entre les filières de formation professionnelle scolaire, apprentissage et continue) ;

• il fournit les références communes et claires pour guider l'élaboration des projets d'établissement ;

• il facilite l'action de la DRAAF, en tant qu'autorité académique, dans l'exercice de ses différentes missions.

Le PREA s'inscrit dans un cadre partenarial et de gouvernance partagée avec le Conseil régional, le rectorat et la DRAAF.

Retour au sommaire

Modalités d'élaboration du plan d'actions régional

Construire un plan d'actions régional à partir de représentations partagées

Le PREA doit faire émerger des représentations et des stratégies partagées par le plus grand nombre d'acteurs. La diversité des composantes de l'enseignement doit être respectée sans nuire à l'unité du projet. Ainsi, en tenant compte du contexte régional, doivent être déclinés des plans d'actions spécifiques :

• à l'enseignement public (Projet régional de l'enseignement agricole public (PREAP) : mesure 15 des Assises de l'enseignement agricole public « Pacte renouvelé pour l'enseignement agricole public »);

• à l'enseignement privé temps plein;

• à l'enseignement privé fonctionnant selon le rythme approprié.

Adopter des principes d'écriture simples

Les principes d'écriture du PREA sont les suivants :

• Réalisme des objectifs et des actions envisagés;

• Écriture synthétique et facile de lecture;

• Clarté du sens et lisibilité des orientations stratégiques;

  • Déclinaison des orientations stratégiques en objectifs opérationnels;

  • Déclinaison des objectifs opérationnels en actions au nombre limité;

  • Anticipation des modalités d'évaluation par le choix d'indicateurs clairement explicités qui faciliteront le suivi et l'évaluation.

Différentes phases, une évaluation et une adaptabilité

Première phase au cours du premier semestre 2013 :

Validation par le CREA des contours du PREA avec l'ensemble des partenaires et définition des axes et des objectifs stratégiques

Deuxième phase au cours de l'année 2013/2014 :

• Mise en place par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) des actions (communication, ateliers thématiques …) préalables à la déclinaison du plan d'actions régional.

• Proposition par la DRAAF du plan d'actions régional précisant :

- Les objectifs opérationnels;
- Les pistes d'actions cadre à mettre en œuvre;
- Les résultats attendus et l'échéancier de réalisation.

Troisième phase juin – novembre 2014 : Élaboration des fiches actions :

Dans le cadre du plan d'action régional, chaque composante d'enseignement ainsi que la Chambre régionale d'agriculture et la DRAAF, ont proposé des fiches actions dans lesquelles est défini l'ensemble des indicateurs.

Évaluation et adaptation du plan d'actions régional :

Chaque année, un CREA est dédié au PREA afin de faire un bilan des fiches-actions réalisées au cours de l'année scolaire et à partir de ce bilan, d'adapter les fiches-actions ou d'en proposer de nouvelles.

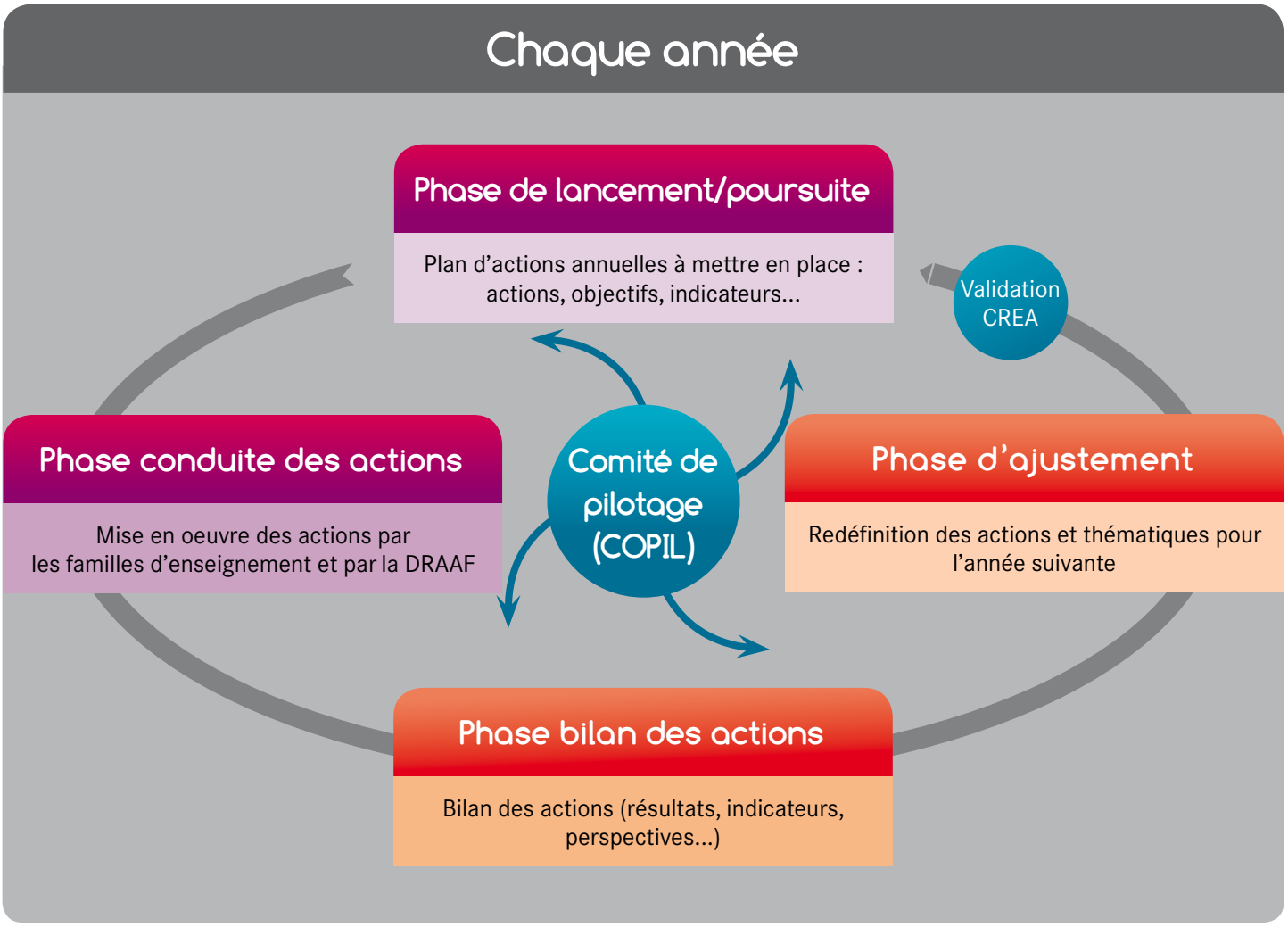

Des instances de concertation et de validation nécessaires.

Ces instances réunissent l'ensemble des partenaires :

- Elèves et parents d'élèves;
- Conseil régional;
- Éducation nationale;
- Services de l'État (DIRECCTE, DRJSCS, DRAM, DRAC);
- CNEAP, MFR, UNREP, établissements publics;
- Organisations professionnelles (CRA, UNEP, LIGERIAA);
- Partenaires sociaux (SNETAP-FSU, SGEN-UNSA-CFDT, FO, FEP-CFDT, CFTC, CGT …).

Le choix a été fait (validation au CREA du janvier 2013) de mettre en place un COPIL PREA chargé d'évaluer régulièrement les avancées et les ajustements de chacune des actions inscrites dans le PREA. Ces rencontres régulières (une à deux par an) doivent permettre d'évaluer l'état réel d'avancement des actions et de procéder aux ajustements nécessaires. Les propositions du COPIL PREA sont présentées pour avis aux instances consultatives de l'enseignement agricole.

Des modalités de travail opérationnelles

Afin de préparer concrètement les travaux dans un souci de collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés, différents outils et modalités de travail ont été mis en œuvre :

A/ L'organisation de séances de travaux collectifs :

Des demi-journées thématiques « Les jeudis du PREA » ont été mises en place. L'ensemble des acteurs a été invité à participer. Ainsi, 8 ateliers thématiques auront été organisés au cours de l'année 2013/2014 :

- Ateliers 1, 2 et 3 le 21 novembre 2013 : Production, IAA, Services;
- Atelier 4 le 9 décembre 2013 : Aménagement;
- Atelier 5 le 13 février 2014 : Enseigner à produire autrement;
- Atelier 6 le 27 mars 2014 : Ouverture à l'international;
- Atelier 7 le 17 avril 2014 : Numérique pédagogique;
- Atelier 8 le 24 avril 2014 : Insertion-Décrochage & Orientation.

L'ensemble de ces travaux a permis de construire, tout au long de l'année 2013-2014, le plan d'actions régional du PREA 2013-2017.

B/ La construction du plan d'actions à partir des ateliers thématiques

Les quatre objectifs stratégiques sont déclinés chacun en cinq actions-cadres. Chacune d'entre elles est déclinée en trois actions opérationnelles (voir schéma page 11).

C / L'appel à des contributions spécifiques = Fiches actions

L'ensemble des acteurs, à titre individuel ou collectif, a la possibilité de contribuer à la réflexion régionale en vue de l'élaboration du plan d'actions régional, en proposant une contribution en ligne (site dédié).

D/ Une communication

Pour que le PREA soit partagé par tous, il est nécessaire que tous aient accès aux éléments qui en permettent sa construction. A cette fin, une rubrique dédiée au PREA a été mise en place sur le portail de la DRAAF de l'espace numérique de travail (ENT) e-lyco :

http://draaf.e-lyco.fr/prea-projet-regional-de-l-enseignement-agricole

Une lettre trimestrielle est également publiée et communiquée à l'ensemble des partenaires.

Le plan d'actions régional

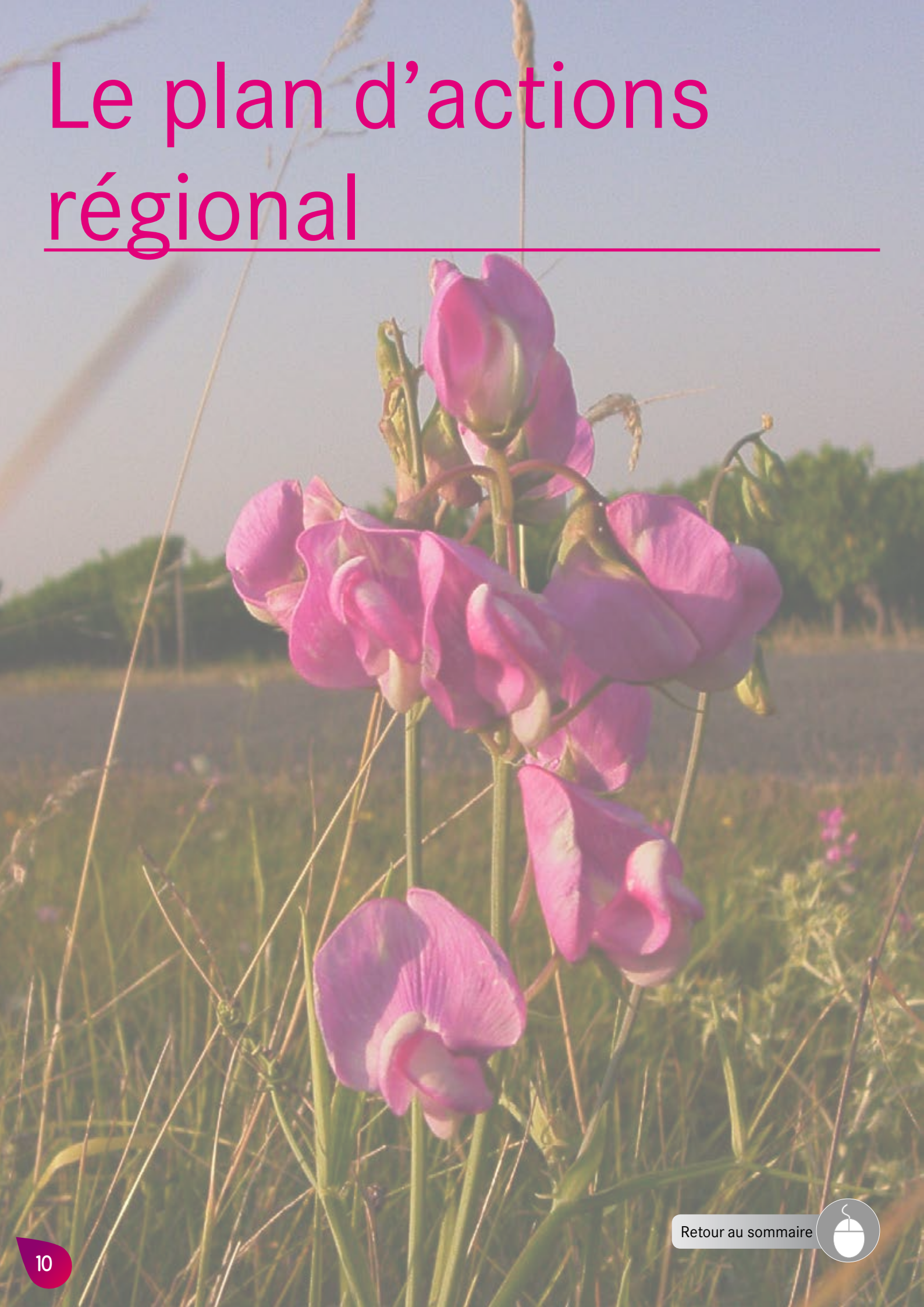

Retour au sommaire

Le CREA de janvier 2013 a validé la construction du PREA selon le schéma suivant :

Axes stratégiques :

1. L'enseignement agricole au service de la politique du Ministère en charge de l'agriculture et de la stratégie interministérielle de développement durable
2. L'enseignement agricole dans le dispositif académique
3. Le pilotage de l'enseignement agricole dans le respect de ses partenaires et de l'identité des familles d'enseignement

Ces trois axes stratégiques se déclinent en quatre objectifs stratégiques

1. Assurer la promotion sociale et réussite scolaire
2. Contribuer aux besoins des formés et des secteurs professionnels
3. Enseigner à produire autrement
4. Favoriser l'ouverture à l'international, l'Europe et la mobilité des jeunes

5 actions cadres par objectif stratégique

3 actions opérationnelles par action cadre

Fiches actions par fédération
(CNEAP, MFR, UNREP, enseignement public, DRAAF, Chambre régionale d'agriculture)

Ces fiches actions sont en ligne sur :

draaf.e-lyco.fr/prea-projet-regional-de-l-enseignement-agricole

Objectif stratégique N°1 : Promotion sociale et réussite scolaire

Contexte et enjeux

Au cours de ces trois dernières années, l'enseignement agricole a été particulièrement marqué par des réformes structurelles profondes. La mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle devrait permettre l'émergence de nouvelles modalités d'accompagnement des élèves au sein des communautés éducatives (accompagnement au projet professionnel, individualisation, modularisation des apprentissages …). Mais alors même que l'obtention d'un diplôme est plus que jamais déterminante pour faciliter l'accès au monde professionnel, l'école rencontre des difficultés croissantes à faire réussir tous les jeunes qui lui sont confiés. Le nombre d'élèves en grande difficulté a tendance à augmenter. Depuis plusieurs années, le décrochage scolaire est combattu tant au niveau national que régional. La prévention et la lutte contre le décrochage est donc aujourd'hui une priorité.

La poursuite et la réussite dans l'enseignement supérieur est l'une des priorités du nouveau projet académique. L'enseignement agricole doit permettre l'accès à l'enseignement supérieur de tous ses élèves, y compris ceux de la voie professionnelle, dont l'accès vers l'enseignement supérieur court doit être facilité et accompagné. Le meilleur accès des élèves de la voie générale et technologique à l'enseignement supérieur long doit s'appuyer sur l'information, l'orientation et le développement des relations entre enseignement technique et enseignement supérieur, et ce plus spécifiquement avec les écoles d'enseignement supérieur du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, dans ses orientations, développe une grande ambition pour le numérique à l'école. Ces technologies peuvent devenir un formidable moteur d'amélioration du système éducatif en offrant de nouvelles perspectives pour diversifier les approches pédagogiques. Les étudiants d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'hier, leur participation croissante à des réseaux sociaux en est un constat. D'une façon générale il est nécessaire d'associer les équipes éducatives au cœur des réflexions de l'établissement sur la pertinence de ces outils, la stratégie d'intégration du numérique dans un contexte pédagogique mais aussi sur leur nouveau rôle face à ce nouveau public.

ACTION 1.1 : Donner de la lisibilité dans les parcours de formation et les poursuites de filières en facilitant les passerelles entre les voies de formation générale, technologique, professionnelle et supérieures (BTS).

A/ Mieux identifier les parcours sur le plan des origines scolaires et des cohortes.

B/ Mesurer l'incidence de la réforme de la voie professionnelle sur les flux d'élèves et apprentis.

C/ Développer les relations avec l'enseignement supérieur et ouvrir plus largement l'accès aux formations supérieures des publics issus de l'enseignement général, technologique et professionnel (Bac techno/IUT – BTS/Ingénieur …).

ACTION 1.2 : Développer des modalités pédagogiques adaptées et promouvoir des innovations pédagogiques et leur essaimage auprès des acteurs (modularisation, entrées et sorties permanentes, positionnement, tutorat, accompagnement individuel des apprenants …).

A/ Assurer le suivi des dispositifs d'individualisation des élèves (mise en œuvre des instructions ministérielles …).

B/ Procéder à l'état des lieux de l'état des pratiques pédagogiques innovantes.

C/ Accompagner les projets personnels et professionnels dans une logique de réflexion sur les compétences scolaires et extra-scolaires.

ACTION 1.3 : S'approprier et développer les espaces numériques de travail (ENT) dans les établissements en accompagnant leur déploiement par la formation des enseignants et des équipes éducatives ainsi que l'élargissement des partenariats avec les parents, pour un renforcement accru du rôle et de l'image des ENT au sein de l'établissement, tant d'un point de vue technique que fonctionnel.

A/ Intégrer dans le projet d'établissement un volet « numérique » via un projet local du numérique éducatif (PLNE) sur les axes communication établissements/partenaires et la réflexion pédagogique.

B/ Professionnaliser les enseignants au « numérique éducatif » et l'ensemble des personnels au « numérique ».

C/ Favoriser la réflexion pédagogique par la mutualisation et l'échanges de pratiques au niveau local dans les établissements et au niveau régional par le biais des réseaux et/ou des outils collaboratifs.

ACTION 1.4 : Travailler avec les établissements à l'amélioration de la représentation des métiers (Savoir vert, relations avec le SPRO …) et faire évoluer les représentations traditionnelles et sexuées des métiers en travaillant notamment sur l'égalité filles/garçons et l'accueil des publics handicapés.

A/ Identifier et favoriser les initiatives conduites en matière de citoyenneté, de culture, d'égalité des chances et d'accueil des publics en situation de handicap.

B/ Faire évoluer le Savoir Vert pour mieux communiquer auprès des prescripteurs et des usagers (poursuite d'études, parcours de formation, insertion …).

C/ Encourager la participation des structures de formation et des structures professionnelles comme partenaires associés aux initiatives du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) dans les territoires.

ACTION 1.5 : Développer la lutte contre le décrochage scolaire dans les projets d'établissements, par un repérage des jeunes sortis sans qualification et par une contribution active aux coordinations locales.

A/ Identifier dès la rentrée les jeunes sans solution, potentiellement décrocheurs (croisement des données de la formation initiale et de l'apprentissage …)

B/ Faire participer l'enseignement agricole aux coordinations régionales, départementales et locales de suivi et d'accompagnement des décrocheurs.

C/ Mettre en place dans les établissements d'actions visant à prévenir le décrochage

Objectif stratégique N°2 : Contribuer aux besoins des formés et des secteurs professionnels

Contexte et enjeux

La Chambre régionale d'agriculture (CRA) compte en Pays de la Loire 866 installations dont 496 aidées par an (source CRA, décembre 2013) : 50% des nouveaux installés ont un niveau BTS ; l'âge moyen est de 29 ans. Les aspirations sociales et les exigences du métier font évoluer le profil des futurs chefs d'entreprises agricoles. Cela requiert lors de l'installation, un renforcement des compétences en gestion, en transformation, en commercialisation, en pratique professionnelle.

Selon l'étude de l'association régionale de l'emploi et de la formation en agriculture (AREFA), au regard des besoins en emploi et en compétences dans le secteur de la production agricole dans les années à venir, la baisse du nombre d'exploitants sera compensée par une hausse de main d'œuvre salariée. La dynamique des besoins de main d'œuvre est évaluée à environ 2 000 salariés permanents nouveaux par an sur les Pays de la Loire, dont 1 000 sont à trouver en dehors du vivier des jeunes en formation, des salariés saisonniers, des adultes en reconversion professionnelle.

La capacité d'accueil de l'offre de formation en IAA (éducation nationale / enseignement agricole) n'est pas atteinte, quelles que soient les structures et les voies de formation. Parallèlement, 74% des entreprises se déclarent confrontées à des problèmes de recrutement malgré une bonne insertion professionnelle (CAP, Bac Pro, BTS…) avec des perspectives d'évolution à moyen terme.

Il faut renforcer l'attractivité des métiers et du secteur par un travail commun de tous les acteurs et une communication adaptée. Celle-ci doit porter sur les métiers, les compétences, les parcours de formation, la revalorisation des métiers, les emplois de proximité.

Dans le secteur des « services », de nombreux certificateurs (Education nationale, agriculture, santé, action sociale, enseignement supérieur, branche professionnelle,…) sont présents dans l'offre de formation. Les référentiels d'activités souvent proches peuvent aboutir à des emplois similaires. Sur les niveaux IV et V, quatre diplômes prédominent avec des effectifs en formation conséquents : le diplôme d'Etat (DE) aide-soignant (ministère de la santé), le DE aide médico-psychologique (ministère de l'action sociale), le Baccalauréat ASSP (ministère de l'Education Nationale) et le Baccalauréat SAPAT (ministère de l'agriculture). Les baccalauréats ASSP et SAPAT, de création récente, ne disposent pas de reconnaissance particulière ni dans les conventions collectives (branche de l'aide à domicile, branche sociale, médico-sociale et sanitaire à but non lucratif), ni dans les fonctions publiques (Etat, hospitalière, territoriale). Enfin, la mise en œuvre récente des passerelles entre ces deux baccalauréats et le diplôme d'État d'aide-soignant (diplôme de niveau V) doit être accompagnée. Les formations sont majoritairement implantées dans les établissements privés, notamment dans l'enseignement agricole.

Des évolutions sont nécessaires dans l'offre de formation du secteur de l'aménagement paysager pour permettre aux jeunes formés de s'adapter aux nouveaux marchés et aux nouveaux enjeux. Les professionnels du paysage conviennent que les pratiques professionnelles ont trop laissé pour compte le végétal au profit du minéral. Pourtant, le végétal contribue à créer du lien en terme de cadre de vie, de bien être et de demande sociale. Plus globalement, la capacité d'adaptation des compétences est attendue et le développement, post formation initiale, de compétences professionnelles complémentaires, devient nécessaire (management, communication, techniques durables, certificats réglementaires …). Cette évolution conduira les professionnels à accentuer le rapprochement avec les établissements de formation.

ACTION 2.1 : Développer le maillage territorial par la complémentarité de l'offre de formation existante sur les bassins et le renforcement des pôles de compétences des établissements

A/ Conforter dans chaque territoire une offre de CAPA/baccalauréat professionnel dans le respect des pôles de compétences.

B/ Développer la mixité des parcours, notamment sur des parcours « 1+2 ».

C/ Accompagner l'anticipation de l'impact de l'évolution démographique sur l'ensemble des secteurs relevant de l'enseignement agricole professionnel, général et technologique.

ACTION 2.2 : Accompagner les changements de statut des apprenants par le développement des démarches de validation des acquis (allègements et dispenses formation, expérience, valorisation des quatre voies de qualification ...)

A/ Favoriser les pratiques pédagogiques (accompagnement ...) dans leur parcours de réussite (stage « passerelles » spécifiques ...).

B/ Accompagner les établissements dans la mise en œuvre de leur autonomie pédagogique (individualisation ...).

C/ Accompagner la mise en œuvre de la loi du 5 mars 2014 relative à formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale par le développement, au sein des réseaux d'établissements de formations, des démarches d'accès à la qualification auprès des individus (VAE ...).

ACTION 2.3 : Développer les diversités de situations d'apprentissage en valorisant l'alternance et le développement de l'apprentissage

A/ Accompagner l'appui aux maîtres de stage et d'apprentissage (périodes en entreprise, alternance ...)

B/ Développer la participation des professionnels dans l'ensemble des voies de formations.

C/ Renforcer l'adaptabilité des situations de formation, en matière de professionnalisation au travers des modules d'initiative locale (MIP, MAP, MAR, MIL, UCARE ...) et des dispositifs capacitaires (CACES ...), et en matière de réappropriation de compétences (végétal dans le secteur paysager ...).

ACTION 2.4 : Développer les politiques partenariales avec les instances représentatives du monde professionnel.

A/ Développer les relations enseignement-monde professionnel en s'appuyant notamment sur les fermes expérimentales du réseau des chambres d'agriculture.

B/ Favoriser l'implication et l'intégration des exploitations des établissements de formation dans les dispositifs GIEE.

C/ Développer les conventions de partenariats entre les établissements de formation et le milieu professionnel (CRA, UNEP, LIGERIAA ...).

ACTION 2.5 : Poursuivre l'accompagnement de la politique d'installation en agriculture par la formation, notamment par le renforcement des compétences avant l'installation, pour répondre aux aspirations sociales et aux exigences des futurs chefs d'entreprise.

A/ Construire des offres mutualisées d'actions collectives autour de l'agro-écologie.

B/ Conforter dans chaque territoire une offre de formation à l'installation (scolaire, apprentissage et formation continue) en cohérence avec les exigences de la politique d'installation.

C/ Développer les situations de formation visant à confronter les apprenants aux différents modèles économiques des systèmes de production.

Retour au sommaire

Objectif stratégique N°3 : Enseigner à produire autrement

Contexte et enjeux

L'enjeu de l'agro-écologie est aujourd'hui de produire plus et mieux avec la double performance économique et écologique, sans oublier la dimension sociale : garantir des conditions de travail correctes pour les agriculteurs et les salariés.

L'enseignement agricole est relativement en avance sur la thématique du produire autrement et a des atouts pour maintenir cette avance en accentuant le transfert : c'est-à-dire « enseigner à produire autrement » sur tous les niveaux de formation et pour toutes les voies de formation. Avec 12 % des effectifs des élèves et apprentis ligériens, soit 21 000 apprenants, l'enseignement agricole peut et doit avoir une action forte sur cet enjeu.

Le cadre académique est posé avec l'autonomie pédagogique des établissements et la rénovation de la voie professionnelle : les diplômes rénovés intègrent le développement durable et la thématique du produire autrement.

Les nombreux projets de recherche sur l'agro-écologie menés avec des chercheurs, des instituts techniques, des professionnels, des établissements d'enseignements ont permis de faire émerger de nouveaux systèmes qui sont eux-mêmes en évolution permanente : des agrosystèmes avec une dimension territoriale (et non pas seulement « parcelle » ou « exploitation ») qui conduisent à de nouvelles pratiques.

Les enjeux pour l'enseignement agricole sont de trouver les leviers pour la réussite du transfert aux apprenants de type :

- partenariats forts sur les territoires à l'image des exemples présentés lors de l'atelier PREA du 13 février 2014 (enseignement supérieur et technique, chambres consulaires, réseaux, fermes expérimentales, relations des enseignants et apprenants avec les professionnels, rôle moteur des exploitations et ateliers des établissements …);
- formalisation des « expériences » pour capitaliser et valoriser;
- mobilisation de tous au sein d'un établissement, par des démarches de projet participatives, des expérimentations pour développer le sens critique, le questionnement des apprenants, en présentant des systèmes qui ne sont pas encore stabilisés, avec pour objectif d'outiller les apprenants afin qu'ils puissent faire leurs propres choix.

L'enjeu est aussi l'accompagnement à enseigner à produire autrement, qui implique une évolution du métier d'enseignant, avec un changement de posture :

- par la mobilisation des équipes pédagogiques, même celles non impliquées dans la production;
- par le rôle des exploitations, supports d'innovations et d'apprentissages avec un fort ancrage territorial et des réseaux (expérimentation, professionnels, pédagogiques...);
- par une gouvernance régionale cohérente avec les différents partenaires de l'enseignement agricole.

ACTION 3.1 : Soutenir et diffuser l'enseignement et la formation autour de la démarche de l'agro-écologie

A/ Favoriser la co-production de ressources pédagogiques entre enseignants et monde professionnel.

B/ Développer des actions croisant innovations techniques et pédagogiques.

C/ Développer les actions de professionnalisation de l'ensemble des personnels des établissements de formation dans le domaine de l'agro-écologie.

ACTION 3.2 : Mobiliser les exploitations et les ateliers technologiques des établissements d'enseignement agricole, dans le cadre de leur pôle de compétences, pour la transition agro-écologique.)

A/ Obtenir pour chaque exploitation des établissements de formation une certification Haute Valeur Environnementale (HVE) de niveau 3.

B/Conforter la viabilité économique de chaque exploitation dans le cadre de systèmes plus autonomes et plus diversifiés.

C/ Valoriser les missions pédagogiques des salariés des exploitations des établissements de formation.

D/ Adapter les projets d'exploitations des établissements de formation compte-tenu des enjeux agro-écologiques.

ACTION 3.3 : Renforcer la relation enseignement agricole/Innovation-recherche-développement-formation et développer la relation enseignement agricole et monde professionnel.

A/ Développer les conventions avec les établissements de formation et les partenaires de recherche-développement.

B/ Développer la contribution des établissements de formation aux réseaux d'innovations du monde professionnel.

C/ Renforcer les partenariats entre les établissement de formation et le Pôle de compétences ouest (PCO) en sciences et technologies de l'alimentation et des systèmes agricoles et agro-alimentaires (ASAA).

ACTION 3.4 : Positionner les exploitations des établissements d'enseignement comme un lieu de dialogue, de sensibilisation aux métiers, de ressources, de formation, d'innovation et de mutualisations au cœur du territoire

A/ Ouvrir les exploitations à des publics diversifiés, autres que les personnels internes.

B/ Développer sur les exploitations des établissements de formation l'accueil des manifestations en partenariat avec les professionnels.

C/ Développer les actions de professionnalisation des personnels des exploitations et ateliers technologiques.

ACTION 3.5 : Poursuivre les démarches de développement durable dans les projets d'établissements.

A/ Développer les actions relatives à l'écoresponsabilité, l'écocitoyenneté et le lien avec les territoires.

B/ Développer dans les établissements les pratiques de développement durable (restauration circuits courts, énergie, vivre ensemble, gestion des espaces ...).

C/ Mobiliser les outils du développement durable dans la dynamique d'accompagnement de la transition agro-écologique.

Retour au sommaire

Objectif stratégique N°4 : Favoriser l'ouverture à l'international, l'Europe et la mobilité des jeunes

Contexte et enjeux

L'ouverture géographique est une priorité pour l'enseignement agricole, qui échange et coopère, sous des formes diverses, avec près d'une centaine de pays, en priorité avec les pays de l'Union Européenne.

Depuis de nombreuses années, l'enseignement agricole a construit des liens durables avec ses partenaires.
Ces actions font appel aux compétences de tous, établissements, administrations, entreprises, associations, organisations professionnelles et collectivités territoriales, aussi bien en France que dans les pays partenaires.

Pour les apprenants, être confrontés à une autre culture constitue un incontestable enrichissement, tant du point de vue humain, que des points de vue professionnel, culturel et linguistique. Il en est de même pour les enseignants et pour l'ensemble du personnel, pour qui échanges et mobilités sont également encouragés.

Dans le cadre du protocole d'accord sur le développement de l'ouverture européenne et internationale des lycéens et apprentis signé en avril 2012 avec la Région et le rectorat, la DRAAF s'est engagée à accompagner les établissements dans leur démarche de projets de coopération internationale. Cette action qu'il convient d'amplifier, contribue à la mobilité des lycéens.

Régulièrement, les établissements de formations agricoles ligériens mettent en place dans le domaine de la coopération internationale des projets de nature diverse : échanges réciproques via des voyages dans le pays ou l'accueil de partenaires, stages à l'étranger et accueil de stagiaires étrangers, réalisations communes avec un partenaire étranger (animation, chantiers …).

Ces initiatives doivent être encouragées pour que l'enseignement agricole ligérien amplifie cette construction de liens durables avec ses partenaires. A cet égard, le PREA doit être un levier pour accompagner les établissements dans ces projets.

ACTION 4.1 : Développer les stages à l'étranger et l'accueil de stagiaires étrangers.

A/ Intégrer, dans tous les parcours des apprenants de l'enseignement agricole, une action de coopération internationale.

B/ Développer l'accueil de stagiaires étrangers par le biais des stages en entreprises et l'accueil de jeunes étrangers volontaires (dans le cadre par exemple d'un service civique).

C/ Développer les stages professionnels ainsi que les stages de découverte dans l'ensemble des filières.

ACTION 4.2 : Développer les démarches de réseaux entre les différents acteurs.

A/ Développer l'appropriation des outils existants en terme de communication autour des initiatives mises en place : valorisation des actions, mutualisation des pratiques.

B/Mettre en place ou contribuer à la mise en place d'événements de communication visant à valoriser l'ouverture à l'international, l'Europe et la mobilité des jeunes.

C/ Participer aux événements nationaux et régionaux relatifs à la coopération internationale (ex : semaine de la Solidarité Internationale, Journée régionale de la coopération internationale, Alimenterre ...).

ACTION 4.3 : Renforcer la collaboration avec les collectivités locales et territoriales.

A/ Encourager les démarches volontaristes de rapprochements systématiques des établissements avec les comités de jumelage des collectivités locales.

B/ Encourager la mobilisation des établissements sur l'ensemble des appels à projets et les dispositifs de financements proposés notamment par la Région .

C/ Développer le travail de collaboration avec les associations de coopération internationale.

ACTION 4.4 : Développer des réalisations communes avec des partenaires étrangers (animation, chantiers ...).

A/ Développer les partenariats avec les établissements étrangers (ex : échanges de jeunes en mobilité collective).

B/ Développer les chantiers solidaires quels que soient les secteurs, par des réalisations concrètes, notamment dans le domaine de l'apprentissage.

C/ Favoriser l'accueil d'enseignants et formateurs d'établissements étrangers.

ACTION 4.5 : Favoriser la participation des établissements aux programmes européens.

A/ Participer aux actions de formation proposées dans le cadre du protocole « Mobilité » avec la Région, la DRAAF et le rectorat.

B/ Développer la professionnalisation des acteurs par la participation aux actions de formation proposées par la DRAAF.

C/ Développer le nombre de projets ERASMUS+.

Retour au sommaire

Pilotage

Retour au sommaire

Gouvernance stratégique

Le CREA est tenu régulièrement informé de l'avancée des travaux. Il procède aux validations nécessaires à la poursuite du PREA :

- validation de la méthodologie;
- validation des axes stratégiques et objectifs stratégiques;
- validation du plan d'actions;
- avis sur les fiches actions annuelles.

Chaque année, il y aura un CREA dédié au PREA en juin ou juillet.

Gouvernance opérationnelle

Le COPIL PREA (mise en place validée lors du CREA de janvier 2013) est chargé d'évaluer régulièrement les avancées du travail ainsi que les propositions d'ajustements nécessaires.

Le comité de pilotage a pour rôles :

- d'organiser la réflexion ;
- d'organiser la communication ;
- d'analyser les productions ;
- de faire des propositions ;
- de procéder aux ajustements nécessaires.

Les propositions du COPIL PREA sont ensuite soumises à l'avis du CREA.

Modalités de mise en oeuvre

Dans la continuité des travaux préparatoires à la construction du Plan d'actions régional, la DRAAF/SRFD élabore, coordonne et anime les séances de travaux collectifs par demi-journées « Les jeudis du PREA ». Ce travail, piloté par la DRAAF/SRFD, sera régulièrement renouvelé sur toute la durée du PREA.

Chaque année, chacune des composantes d'enseignement décline ses propres fiches-actions dans le cadre du plan d'actions régional 2013-2017 selon les échéances proposées en CREA.

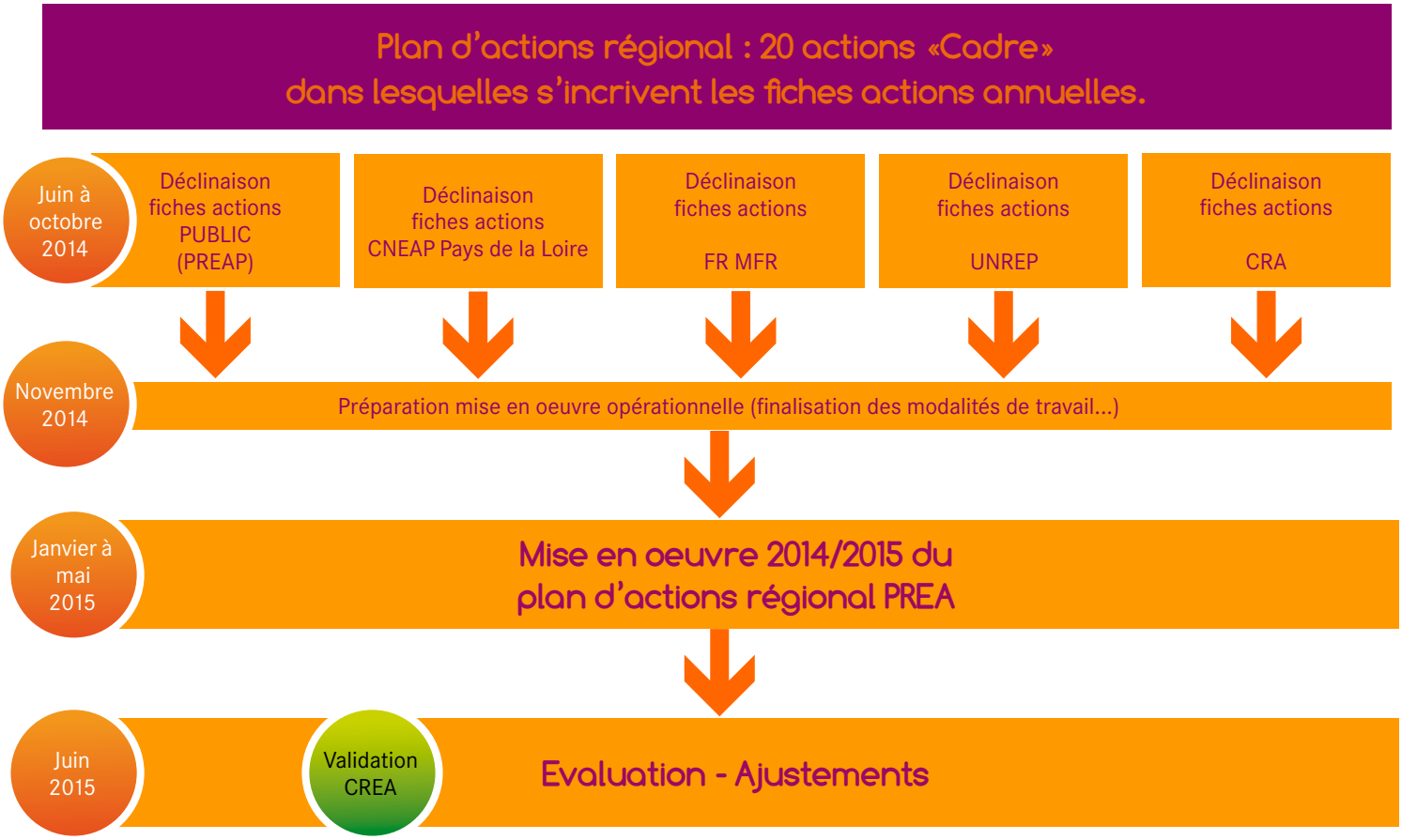

Dispositif d'évaluation

Chaque année, en fin d'année scolaire, la DRAAF/SRFD procède à l'évaluation de l'avancée du PREA.

Pour cela, les travaux d'évaluation sont conduits selon 2 niveaux :

• chacune des composantes évalue l'état d'avancement de ses propres fiches actions et transmet ses éléments à la DRAAF/SRFD;

• en s'appuyant sur ces remontées, la DRAAF évalue l'état d'avancement du plan d'actions régional 2013-2017 du PREA.

Les différents travaux d'évaluation sont réalisés selon les critères suivants :

Premier niveau : par chacune des composantes

Cette évaluation s'articule autour de 3 éléments :

1/ Bilan de l'état d'avancement des fiches actions à partir des indicateurs suivants :

Evaluation de l'état d'avancement de la fiche-action :

Action à mettre en oeuvre

Action prévue non engagée

Action terminée	Evaluation des résultats
	Totalement atteints
	Partiellement atteints
	Non atteints
Action en cours	Evaluation de la situation
	Etat d'avancement conforme
	Vigilance
	Problème

2/ Point sur les modalités d'ajustement des fiches actions.

3/ Propositions d'ajustements des fiches actions.

Retour au sommaire

Deuxième niveau : par la DRAAF-SRFD

Cette évaluation s'articule autour de 3 éléments :

1/ Bilan de l'état d'avancement des actions cadres à partir des indicateurs suivants

Evaluation de l'état d'avancement de chaque action cadre :

Action prévue non engagée

Action en cours	Evaluation de la situation
	1- Implication de chaque fédération dans l'action
	Conforme
	Vigilance
	Problème
	2- Résultats obtenus
	Conforme
	Vigilance
	Problème

2/Point sur les modalités d'ajustement des actions cadres .

3/ Propositions d'ajustements des actions cadres

La présentation au CREA de l'évaluation au niveau régional de l'état d'avancement des actions cadres est réalisée à chaque fin d'année scolaire.

Retour au sommaire

Conclusion

Le projet régional de l'enseignement agricole 2013-2017 a pour ambition de réaffirmer en Pays de la Loire le positionnement de l'enseignement agricole au sein du système éducatif, dans le cadre des 5 missions qui lui sont assignées.

Pour cela, il a été élaboré dans une dynamique partagée, en étroite concertation avec de nombreux partenaires, dans un contexte de réformes structurelles profondes mises en œuvre au cours de ces trois dernières années dont notamment :

• la réforme de la voie professionnelle qui nécessite l'émergence de nouvelles modalités d'accompagnement des élèves au sein des communautés éducatives, ainsi que la mise en place progressive d'actions ciblées pour lutter contre le décrochage scolaire ;

• la loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt qui fixe les grandes orientations pour conforter la compétitivité et les performances économiques, sociales et environnementales des exploitations, et qui induit la mise en place d'un projet stratégique de la DGER ;

• la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, priorité de la Nation, qui pose les fondements d'une école juste, exigeante et inclusive en réaffirmant notamment ses valeurs de laïcité, son objectif de créer les conditions de l'élévation du niveau de tous les élèves et de la réduction des inégalités, Cette même loi conduit aujourd'hui à une mise en œuvre partagée de la carte des formations professionnelles initiales par la Région et les autorités académiques, dans l'exercice de leurs compétences respectives ;

• la loi relative à la formation professionnelle du 5 mars 2014, issue de l'accord interprofessionnel du 14 décembre 2013, créant de nouvelles conditions de formation et de qualification pour les salariés.

L'ensemble des acteurs mobilisés dans la mise en œuvre de ce projet régional réaffirme sa volonté de poursuivre une politique dynamique d'accompagnement des secteurs de l'agriculture. L'enseignement agricole ligérien, dans sa relation au monde professionnel, se doit de conforter son rôle d'acteur comme lieu d'expérimentation et de transmission des savoirs.

Le PREA 2013-2017 doit permettre à l'enseignement agricole de remplir pleinement son rôle au service de la politique du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et de la stratégie interministérielle de développement durable. Pour cela, les actions qu'il propose ont été élaborées dans une logique d'évolution et d'adaptation permanente. Des bilans réguliers permettront de procéder chaque année aux ajustements nécessaires, notamment au vu des résultats des actions spécifiques conduites par chaque famille d'enseignement.

Fruit de la mobilisation de tous, il est la traduction concrète de cette volonté de poursuivre et d'amplifier l'accompagnement de nos apprenants dans leur parcours de formation, leur insertion professionnelle et leur adaptation aux mutations de l'agriculture et du monde rural.

Retour au sommaire

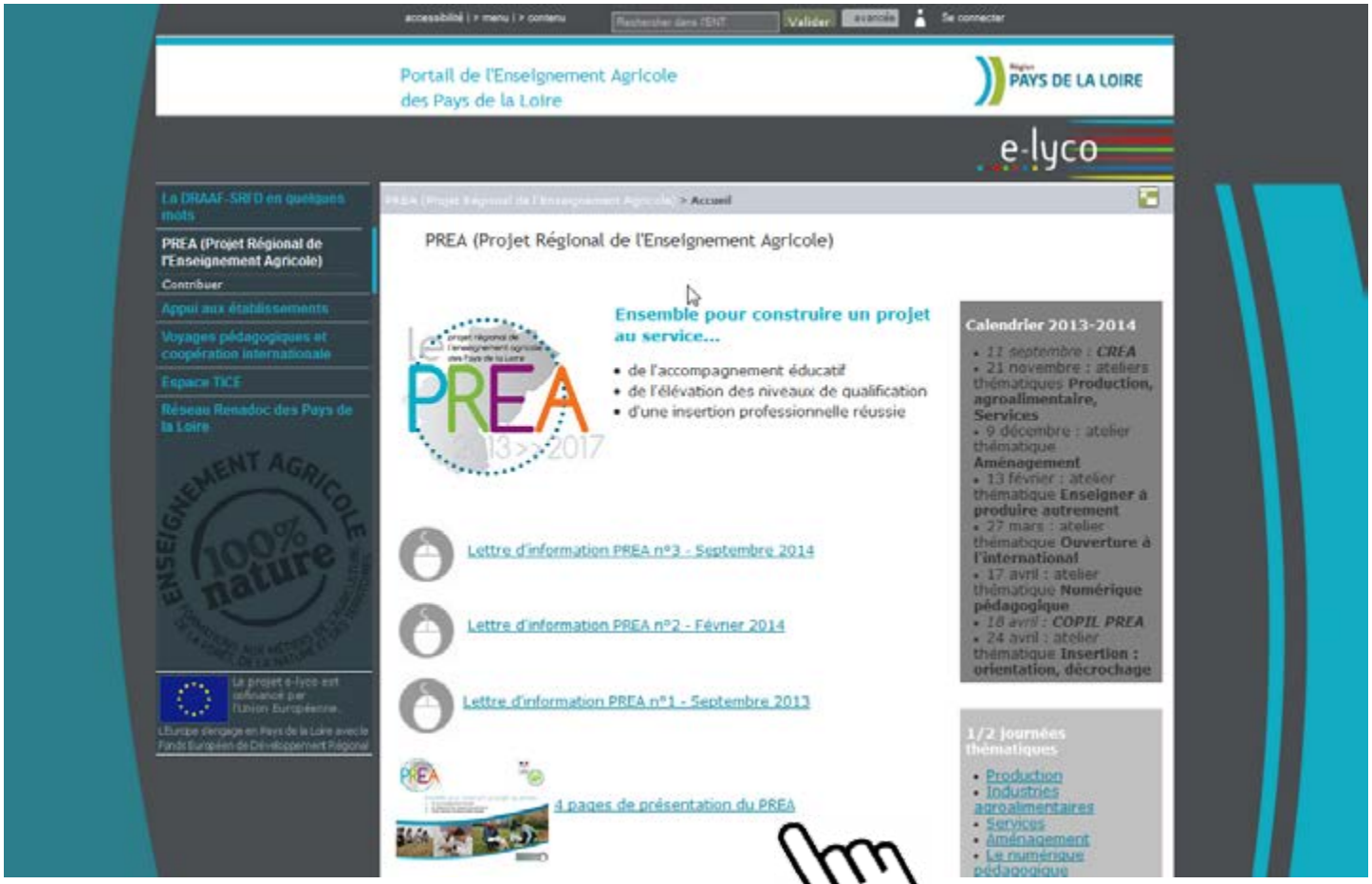

Toutes les informations relatives au PREA sont sur : **www.draaf.e-lyco.fr**

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service de la formation et du développement des Pays de la Loire
5, rue Françoise Giroud - CS 67516 - 44 275 NANTES cedex 2
Tél : 02 72 74 70 00 - Fax : 02 72 74 72 39 - Mél : srfd.pays-de-loire@educagri.fr
Mise en page : DRAAF-SRFD - Crédits photo : DRAAF des Pays de la Loire - Publié en mars 2015

Retour au sommaire